



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

TRENTE ET UNIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Panama (Panama), 26-30 avril 2010

RAPPORT SUR LE CODEX ALIMENTARIUS ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS DANS LA RÉGION

1. La Commission du Codex Alimentarius est un organisme intergouvernemental de 182 membres, relevant du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires tel qu'établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. La Commission promeut aussi la coordination de tous les travaux en matière de normes relatives la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.
2. Le Codex Alimentarius¹ est le résultat du travail de la Commission: un recueil de normes alimentaires, lignes directrices et codes d'usages internationalement adoptés qui constituent une référence pour l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des normes sanitaires et phytosanitaires.
3. L'opinion internationale s'émeut de plus en plus devant l'apparition ou la multiplication des maladies transmises par les aliments. Partout dans le monde, les consommateurs exigent toujours plus de garanties concernant la sécurité sanitaire et la qualité de leur alimentation.
4. Or, pour promouvoir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, la Commission doit pouvoir compter sur une participation plus active de tous ses membres au processus de fixation de normes internationales pertinentes. Ainsi, les membres deviendront plus conscients de la nécessité d'harmoniser les normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments au niveau international et d'améliorer les systèmes de contrôle des produits alimentaires et d'assurer leur sécurité sanitaire et leur qualité. Dès le début des années 1990, le nombre des membres de la Commission a fortement augmenté et les pays en développement représentent aujourd'hui une partie importante du total.

¹ En latin, loi ou code alimentaire.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. Participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux réunions du Codex (2007-2009)

A. Généralités

5. Tous les membres du Codex devraient pouvoir participer à tous les stades du processus d'élaboration de normes, notamment en présentant des observations écrites et en participant physiquement aux réunions. Le seul moyen d'interagir avec d'autres délégations et de prendre part à un processus décisionnel dynamique est d'être présent physiquement, même si durant les étapes 3, 5, 6 et 8 les observations écrites sont prises en considération durant les réunions.
6. La rédaction d'un Avant-projet de norme à l'étape 2 ne requiert pas la participation de tous les membres, les organes subsidiaires de la Commission confiant en règle générale cette tâche à un membre/observateur ou à un groupe de membres/d'observateurs. De plus, les déplacements peuvent être évités si l'avant-projet est élaboré par voie électronique. Toutefois, lorsque cette tâche donne lieu à une réunion physique, la capacité des membres à se déplacer peut influencer sur la composition du groupe de rédaction de l'avant-projet.
7. En ce qui concerne l'examen critique conduit par le Comité exécutif avant l'étape 1 (examen des propositions de nouvelles activités) et préalablement aux étapes 5 et 8 (examen des textes soumis à la Commission pour adoption), le problème de la participation physique ne se pose pas puisque les frais de voyage des membres du Comité exécutif de pays en développement sont couverts par le budget du Codex (Article XIII.3).²

Participation des pays en développement aux travaux du Codex. Débats au sein des comités FAO/OMS

8. À sa trente et unième session, la Commission est convenue que la question de la participation des pays en développement aux réunions du Codex serait examinée par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session sur la base d'un document établi par le Secrétariat qui inclurait des données sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex et des propositions pour améliorer la situation. Elle a également recommandé que les Comités de coordination examinent cette question et fassent part de leurs vues à sa prochaine session. Leurs conclusions respectives seraient présentées à la Commission à sa trente-deuxième session pour nouvel examen. La Commission est convenue d'inclure cette question comme un point spécifique de l'ordre du jour à sa trente-deuxième session.
9. Le présent document rapporte les débats qui ont eu lieu au sein des comités et durant la trente-deuxième session de la Commission.

Opinions exprimées sur la participation des pays en développement aux sessions des comités et de la Commission du Codex en 2008/2009

Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), seizième session (Acapulco (Mexique), 10 - 14 novembre 2008)³

10. Le Comité de coordination a rappelé qu'à sa trente et unième session, la Commission avait recommandé que les comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et lui communiquent leurs points de vue à sa trente-deuxième session. Donnant suite à cette requête, le Secrétariat du Codex a recueilli des informations à ce sujet et pour répondre à une requête du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC

² Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius:
http://www.codexalimentarius.net/web/procedural_manual.jsp

³ Commission du Codex Alimentarius, trente-deuxième session (Rome, 2009). Rapport de la seizième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Acapulco, Mexique, 2008) ALINORM 09/32/36, par. 6-8 et 33-40. <http://www.codexalimentarius.net/web/archives.jsp?year=09>

(Comité SPS) sur la situation concernant la participation des pays en développement aux travaux des trois organes normatifs.

11. Plusieurs délégations ont déclaré que le document devrait comprendre des statistiques sur la participation mais aussi analyser l'impact du Fonds fiduciaire du Codex sur l'élargissement de la participation des pays en développement. Le Secrétariat a annoncé que l'analyse de la participation durant les douze derniers mois était presque achevée. Les délégations se sont dites inquiètes de ce que le temps à disposition pour cette étude serait insuffisant pour analyser la participation des pays en développement. Elles ont donc insisté sur le fait que cette étude devrait analyser une période suffisamment longue d'au moins un ou deux ans avant que le Fonds fiduciaire du Codex soit établi. De plus, l'étude devrait être envoyée aux pays suffisamment à l'avance de la nouvelle réunion du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP).

12. La délégation du Costa Rica⁴, au nom du groupe de travail sur le Fonds fiduciaire, a fait une présentation, mettant en relief les points saillants du document, notamment les préoccupations suscitées par le fait que depuis sa création, le Fonds fait montre d'un parti pris flagrant en faveur d'autres régions et au préjudice de l'Amérique latine et des Caraïbes, compte tenu des indicateurs et du classement par catégorie des pays en développement. Du fait qu'un nombre croissant de pays de la région étaient « promus » par le Fonds et cessaient du même coup d'en bénéficier, tout en demeurant malgré tout des pays en développement, l'appui accordé à la région était en déclin. La situation actuelle mettait en danger la légitimité des normes du Codex, dans la mesure où des normes d'application universelle ne pouvaient être adoptées qu'avec une participation égale des membres du Codex à leur élaboration. Sur la base de ces observations, la délégation a formulé les conclusions, exigences et propositions du groupe de travail sur les nouveaux critères pour l'allocation de fonds du Fonds fiduciaire du Codex.

13. Le Comité a exprimé son plein accord avec les conclusions, exigences et propositions formulées dans le document. De nombreuses délégations ont demandé à la FAO et à l'OMS d'examiner et de revoir les critères actuels présidant au classement par catégorie et à la répartition des fonds, arguant que si le classement actuel était maintenu, la FAO et l'OMS risquaient de mettre en danger le principe de neutralité auquel devaient se conformer les deux organisations, y compris en leur qualité d'administrateurs de fonds fiduciaires. Les observations suivantes ont été formulées:

- Prendre en considération la participation effective des pays en développement;
- Les critères actuels présidant au classement par catégorie et à la répartition des fonds, ainsi que la désignation de groupes de pays, n'étaient pas vraiment justifiés et revenaient à établir une discrimination à l'encontre de l'Amérique latine et des Caraïbes par rapport à d'autres régions, au mépris du principe de neutralité qui devrait prévaloir dans un organe intergouvernemental de négociation tel que le Codex;
- Les retards réitérés et vérifiés dans l'approbation définitive des autorisations de voyage entraînaient un doublement du prix des billets d'avion et par conséquent un gaspillage des ressources de la part du Fonds fiduciaire. Qui plus est, la disponibilité limitée du personnel du Secrétariat du Fonds fiduciaire à Genève faisait obstacle à une communication efficace et en temps opportune entre le pays et le Secrétariat. Il faudrait établir des procédures logistiques claires et précises pour une gestion efficace des différentes étapes du processus administratif dans des délais raisonnables, y compris l'envoi ponctuel du billet d'avion et de l'indemnité pour frais accessoires en vue de la participation aux réunions;
- le Fonds fiduciaire ne devrait pas couvrir les dépenses liées au renforcement des capacités, mais se limiter à faciliter la participation des pays aux réunions du Codex;
- les dépenses administratives et le processus de prise de décisions pour la gestion du Fonds fiduciaire n'avaient pas la transparence voulue lors de sa création;

⁴ Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, seizième session (Acapulco, Mexique, 2008). Questions d'importance pour la région. CX/LAC 08/16/9. [ftp://ftp.fao.org/codex/cclac16/la16_09e.pdf](http://ftp.fao.org/codex/cclac16/la16_09e.pdf)

- les nouveaux critères relatifs au Fonds fiduciaire devraient tenir dûment compte des mesures adoptées par les pays bénéficiaires pour harmoniser les réglementations nationales avec les normes du Codex.

14. Le représentant de la FAO a rappelé que le Fonds fiduciaire du Codex avait été créé pour garantir la neutralité et l'objectivité des contributions des donateurs visant à aider les pays en développement à participer au processus du Codex. Bien que les critères d'admissibilité et l'allocation des fonds reflètent le souhait des donateurs de centrer leur assistance sur les pays en ayant le plus besoin, notamment ceux qui sans cela ne pourraient pas participer aux travaux du Codex, les indicateurs actuellement utilisés pour classer les pays bénéficiaires pourraient être revus et améliorés, éventuellement à l'occasion du premier examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire. Consciente de l'importance de la question, la FAO avait présenté à la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (avril 2008) un document d'information analysant la participation des pays en développement aux réunions du Codex pendant la période 2005-2007.

15. En conclusion, le Comité est convenu de demander au Secrétariat du Fonds fiduciaire de prêter l'attention voulue aux propositions présentées à l'Annexe II du présent rapport et a demandé à la FAO et à l'OMS de faciliter le dialogue entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires de façon que les préoccupations mentionnées et les propositions d'amélioration puissent faire l'objet d'un dialogue ouvert.

Comité du Codex sur les principes généraux⁵, vingt-cinquième session (Paris, 30 mars - 3 avril 2009)⁶

16. À sa vingt-cinquième session, le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), en étudiant la participation des pays en développement aux travaux du Codex, a examiné le thème du fonds fiduciaire. Il a rappelé que le plan d'action pour une participation plus active des pays en développement aux travaux du Codex figurait sous l'objectif 5 du Plan stratégique 2008-2013. Il a à cet égard insisté sur le fait qu'il existe d'autres mécanismes appropriés pour encourager la participation des pays en développement, comme le mentorat, la coopération entre les points de contact du Codex, l'accueil conjoint des sessions du Codex, l'organisation de séminaires/ateliers nationaux et régionaux et la coopération Sud-Sud. Il a par ailleurs reconnu qu'il était vital de stimuler le renforcement des capacités dans les pays en développement pour assurer leur participation plus active aux travaux du Codex.

17. Pour certains membres, la distribution anticipée des documents de travail du Codex, en particulier dans des langues autres que l'anglais, faciliterait également la participation effective des membres du Codex. Plusieurs délégations ont noté que le niveau de participation des pays en développement aux travaux du Codex restait insuffisant, malgré les efforts mis en oeuvre grâce au Fonds fiduciaire du Codex pour réduire les écarts entre le taux de participation des pays en développement et celui des pays industrialisés. Ce problème était lié à la structure des comités du Codex, aux modes d'organisation des réunions du Codex, aux difficultés d'obtention des visas et à la disponibilité des documents en français et en espagnol, et qu'il était donc urgent de traiter cette question afin d'assurer la légitimité et la transparence du processus du Codex des préoccupations ont été exprimées concernant le nombre de groupes de travail physiques, la participation des pays en développement étant encore plus faible dans ces derniers que dans les réunions de caractère plus formel.

⁵ CCGP

⁶ Rapport de la vingt-cinquième session du Comité du Codex sur les principes généraux (Paris, France, mars-avril 2009) ALINORM 09/32/33 par. 118-140. Voir <http://www.codexalimentarius.net/web/archives.jsp?year=09>

*Commission du Codex Alimentarius, trente-deuxième session (Rome, 29 juin - 4 juillet 2009)*⁷

18. Le Représentant de l’OMS, au nom de la FAO et de l’OMS, a informé la Commission qu’il était prévu de conduire une évaluation du projet à mi-parcours pour en mesurer les progrès accomplis et dicter une direction stratégique pour le reste de la période du projet, ainsi que pour envisager une éventuelle prolongation au-delà de la période de 12 ans et a appelé l’attention de la Commission sur le projet de proposition.

19. Notant le rôle critique du Fonds fiduciaire s’agissant de garantir la participation des pays en développement au processus du Codex, certaines délégations ont suggéré d’augmenter les ressources disponibles en cherchant des moyens d’inciter davantage les bailleurs de fonds à apporter des contributions extrabudgétaires, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud, et d’accroître ainsi la durée du projet au-delà de 12 ans. Ces délégations ont noté que la transparence, l’efficacité et l’équité dans la répartition du Fonds étaient primordiales et elles ont suggéré que les critères pour l’allocation de crédits soient revus pour mieux prendre en compte les situations socio-économiques des différents pays. Quelques délégations ont suggéré que la création de fonds régionaux devrait également être envisagée comme mécanisme alternatif.

20. Concernant la répartition du Fonds, le Mexique, s’exprimant en qualité de coordonnateur pour l’Amérique latine et les Caraïbes, a, au nom de la région, noté avec préoccupation que l’allocation actuelle du Fonds n’était pas correctement proportionnée aux besoins des pays de la région.

21. Concernant les préoccupations exprimées par plusieurs délégations quant à la transparence de l’allocation du Fonds fiduciaire aux différents groupes de pays, le représentant de l’OMS a rappelé à la Commission que, au début du projet, il avait été convenu que 60 pour cent du Fonds serait alloué au Groupe 1 (pays les moins avancés et autres pays à faible revenu), 30 pour cent au Groupe 2 (pays à revenu intermédiaire-inférieur) et 10 pour cent au Groupe 3 (pays à revenu intermédiaire-supérieur), avec une période d’aide de sept ans, cinq ans et trois ans ou quatre ans respectivement, et que la situation de chaque pays avait été examinée tous les ans sur la base du rapport des organisations du système des Nations Unies pertinentes. Le représentant a noté en outre que les bailleurs de fonds avaient contribué au Fonds fiduciaire à l’appui de ces critères et que la nécessité de modifier les critères d’allocation serait analysée dans l’examen à mi-parcours.

22. La Commission a souscrit aux conclusions du Président selon lesquelles les principales solutions aux problèmes de la participation étaient le renforcement du Fonds fiduciaire et l’accent mis sur les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l’OMS dans les pays en développement; l’encouragement de l’accueil conjoint des sessions du Codex; le recours aux mécanismes de mentorat grâce à la coopération interrégionale et à l’échange de données d’expérience, en particulier entre les points de contact du Codex; la coopération Sud-Sud; et la distribution en temps utile des documents dans les langues officielles. La Commission est convenue que ces mesures contribueraient à la mise en œuvre de l’Objectif 5 du Plan stratégique 2008-2013, et elle a noté qu’il pourrait être examiné en concomitance avec l’examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire.

B. Tableaux indiquant la participation des pays d’Amérique latine et des Caraïbes aux réunions du Codex (juillet 2007- juillet 2009)

23. **Portée.** La participation a été examinée sur la base de la présence physique des délégués des pays membres du Codex aux sessions de la Commission et de ses comités de juillet 2007 à juillet 2009. Les données présentées se rapportent à 38 réunions du Codex.

⁷ Commission du Codex Alimentarius, trente-deuxième session (Rome, 2009) ALINORM 09/32/REP par. 272-295. Voir <http://www.codexalimentarius.net/web/archives.jsp?year=09>

24. **Méthode.** Les données sur la participation des pays membres proviennent des listes des participants figurant dans les rapports des réunions du Codex. La présence de chaque pays membre a été notée manuellement, sans qu'il soit tenu compte du nombre de délégués.
25. **Résultats.** Les résultats par sous-région et par réunion figurent aux Tableaux 1 et 2 respectivement. Les tableaux indiquent que les sessions du Comité où la participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a été la plus forte (au moins 12 pays) durant cette période ont été celles du Comité sur l'hygiène alimentaire (novembre 2007 et décembre 2008), du Comité sur les fruits et légumes frais (mai 2008) et du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (mai 2008 et mai 2009).
26. La participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a été beaucoup plus importante à la seizième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexique, novembre 2008) avec une participation totale de ces pays de 76 pour cent, contre 64 pour cent à la quinzième session du Comité de coordination (Argentine, novembre 2006), comme il a été signalé à la Conférence régionale de la FAO en 2008⁸.
27. La participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux sessions de la Commission du Codex Alimentarius (67 pour cent pour juillet 2008 et 58 pour cent pour juillet 2009) est restée similaire à celle indiquée pour l'exercice précédent (58 pour cent pour juillet 2006 et 61 pour cent pour juillet 2007) à la Conférence régionale de la FAO en 2008. Le Mexique est le seul pays de la région qui accueille officiellement un comité: le Comité sur les fruits et légumes frais. Le Guatemala a accueilli le Comité sur l'hygiène alimentaire uniquement en 2008.
28. Les graphiques 1, 2 et 3 indiquent la participation des pays aux sessions des comités et de la Commission du Codex durant cette période. D'après le graphique 1, Cuba est le pays qui affiche la plus forte participation parmi les pays des Caraïbes (19/38); le graphique 2 montre que le Mexique (24/38) et le Costa Rica (22/38) dominent la participation des pays de la sous-région Amérique centrale et Mexique; quant au graphique 3, il indique le Brésil comme premier pays participant pour l'Amérique du Sud (35/38), suivi de l'Argentine (26/38) et du Chili (22/38).
29. Le Tableau 3 donne des informations sur le niveau de participation des pays ayant bénéficié en 2008 d'une aide du Fonds fiduciaire par région du Codex⁹.

⁸ Trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC/08/INF/7) <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/013/k1757e.pdf>

⁹ *Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex*. Juin 2009. ALINORM 09/32/9E. <ftp://ftp.fao.org/codex/CAC/CAC32/al3209Ee.pdf>

Tableau 1: Réunions des Comités et de la Commission du Codex Alimentarius pour la période juillet 2007 – juillet 2008

PAYS	7 ^e session du Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies (Japon, septembre 2007)	17 ^e session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (États-Unis d'Amérique, septembre 2007)	1 ^{re} session du Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens (Corée, octobre 2007)	16 ^e session du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (Australie, novembre 2007)	29 ^e session du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (Allemagne, novembre 2007)	39 ^e session du Comité sur l'hygiène alimentaire (Inde, novembre 2007)	60 ^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Italie, décembre 2007)	1 ^{re} session du Groupe intergouvernemental spécial sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés (Thaïlande, février 2008)	29 ^e session du Comité sur les poissons et les produits de la pêche (Norvège, février 2008)	8 ^e session du Comité sur les eaux minérales naturelles (Suisse, février 2008)	8 ^e session du Comité sur le lait et les produits laitiers (Nouvelle-Zélande, février 2008)	29 ^e session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Hongrie, mars 2008)	40 ^e session du Comité sur les additifs alimentaires (Chine, avril 2008)	40 ^e session du Comité sur les résidus de pesticides (Chine, avril 2008)	2 ^e session du Comité sur les contaminants dans les aliments (Pays-Bas, avril 2008)	14 ^e session du Comité sur les fruits et légumes frais (Mexique, mai 2008)	36 ^e session sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Canada, mai 2008)	61 ^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, juin 2008)	31 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius (Suisse, juillet 2008)
CARAÏBES	1	1	0	2	1	3	0	0	1	2	0	2	1	1	2	4	4	0	5
AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE	3	3	2	2	2	5	1	1	1	0	1	0	2	2	1	3	3	1	8
AMÉRIQUE DU SUD	4	4	2	4	4	4	1	1	2	2	3	4	3	5	2	5	6	2	9
Total participation pays Amérique latine et Caraïbes par réunion	8	8	4	8	7	12	2	2	4	4	4	6	6	8	5	12	13	3	22
Participation pays Amérique latine et Caraïbes par réunion en pourcentage *	24	24	12	24	21	36	6	6	12	12	12	18	18	24	15	36	39	9	67

* en proportion du total des pays de la région

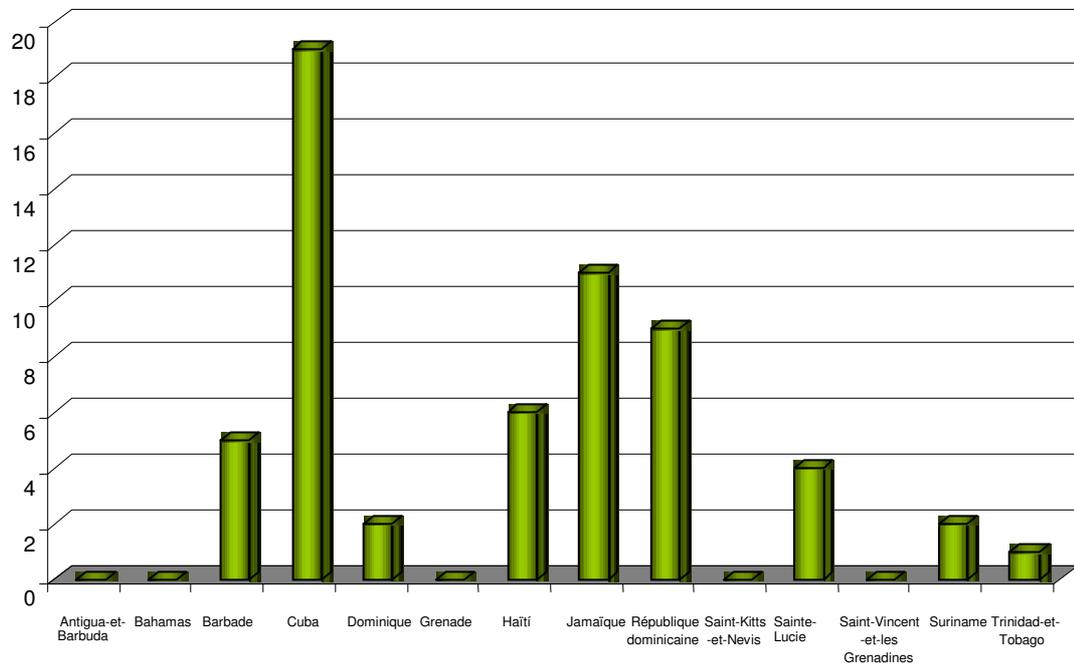
Tableau 2: Réunions des Comités et de la Commission du Codex Alimentarius pour la période juillet 2008 – juillet 2009

PAYS	24 ^e session du Comité sur les fruits et légumes traités (États-Unis d'Amérique, septembre 2008)	2 ^e session du Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens (Corée, octobre 2008)	26 ^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (Pologne, octobre 2008)	17 ^e session du Comité sur l'inspection et la certification des importations et des exportations alimentaires (Philippines, novembre 2008)	16 ^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexique, novembre 2008)	30 ^e session du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (Afrique du Sud, novembre 2008)	40 ^e session du Comité sur l'hygiène alimentaire (Guatemala, décembre 2008)	5 ^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (Tunisie, janvier 2009)	18 ^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (Ghana, février 2009)	21 ^e session du Comité sur les graisses et les huiles (Malaisie, février 2009)	3 ^e session du Comité sur les contaminants dans les aliments (Pays-Bas, mars 2009)	41 ^e session du Comité sur les additifs alimentaires (Chine, mars 2009)	30 ^e session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Hongrie, mars 2009)	25 ^e session du Comité sur les principes généraux (France, avril 2009)	41 ^e session du Comité sur les résidus de pesticides (Chine, avril 2009)	37 ^e session du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Canada, mai 2009)	62 ^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Italie, juin 2009)	18 ^e session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (Italie, juillet 2009)	32 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius (Italie, juillet 2009)
CARAÏBES	1	0	0	2	8	0	3	0	0	0	0	0	1	2	2	5	0	1	4
AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE	1	1	0	3	8	1	7	0	0	1	2	1	0	3	1	4	1	3	6
AMÉRIQUE DU SUD	3	1	1	3	9	4	4	1	1	4	3	4	3	6	4	3	2	4	9
Total participation pays Amérique latine et Caraïbes par réunion	5	2	1	8	25	5	14	1	1	5	5	5	4	11	7	12	3	8	19
Participation pays Amérique latine et Caraïbes par réunion en pourcentage *	15	6	3	24	76	15	42	3	3	15	15	15	12	33	21	36	9	24	58

* en proportion du total des pays de la région

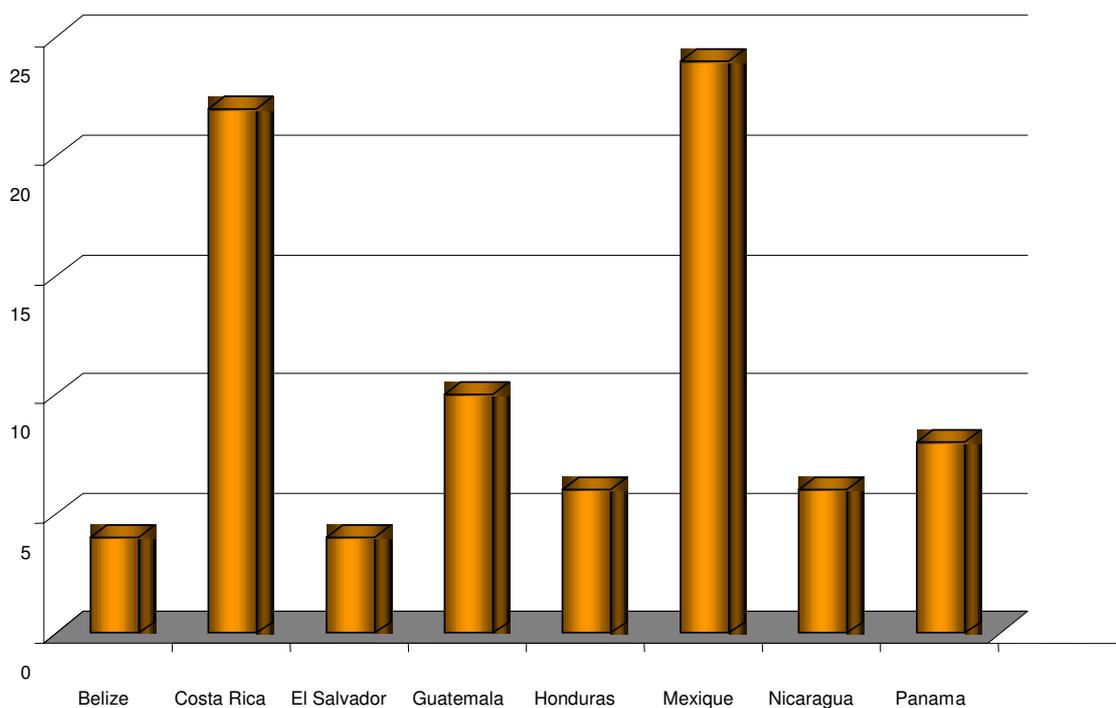
Graphique 1: Niveau de participation des pays des Caraïbes aux réunions du Codex.

Nombre de réunions auxquelles ces pays ont assisté en 2007 – 2009



Graphique 2: Niveau de participation de pays d'Amérique centrale et du Mexique aux réunions du Codex.

Nombre de réunions auxquelles ces pays ont participé en 2007-2009



Graphique 3: Niveau de participation des pays d'Amérique du Sud aux réunions du Codex.

Nombre de réunions auxquelles ces pays ont assisté en 2007-2009

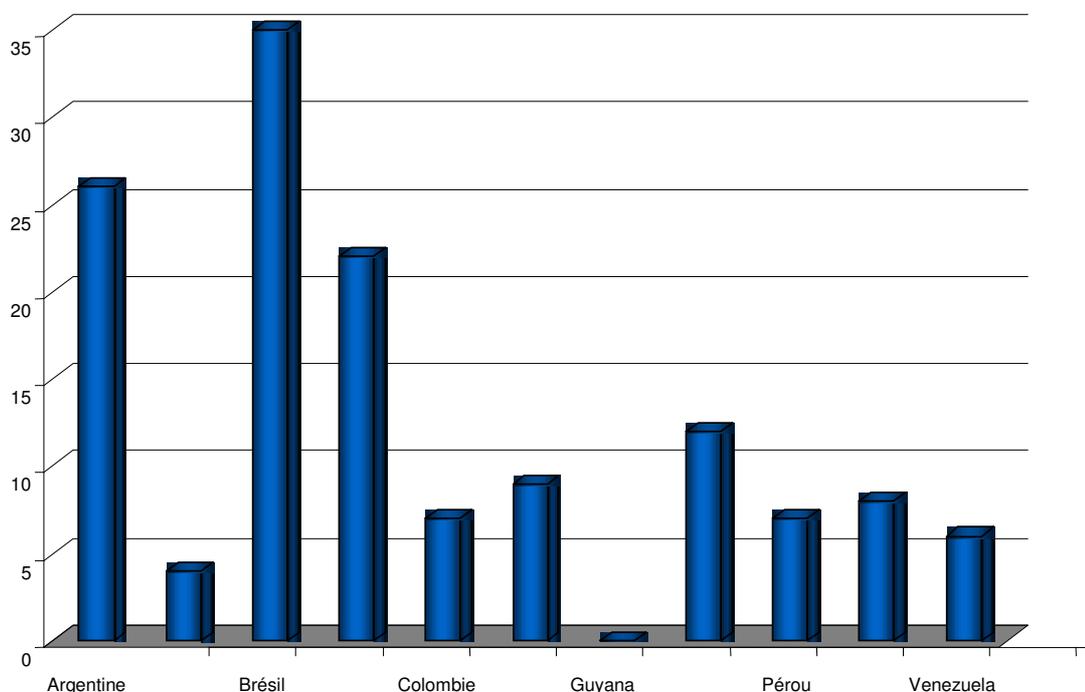


Tableau 3: Niveau de participation des pays aux réunions du Codex en 2008, avec l'aide du Fonds fiduciaire, par région

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de pays aidés par le Fonds fiduciaire	Participation avec une aide, en %
Afrique	44	30	68%
Asie	19	17	89%
Europe	22	12	55%
Amérique latine et Caraïbes	29	18	62%
Proche-Orient	12	6	50%
Pacifique Sud-Ouest	9	7	78%
Total pour 2008	135	90	67%

II. Sécurité sanitaire des aliments. Activités de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2008-2009

30. En 2008 et 2009, la FAO a entrepris de nombreuses activités dans la région sur des questions prioritaires communes (ateliers, séminaires, cours de formation) en vue de renforcer les capacités techniques dans les pays de la région, et ce à la fois pour intensifier leur participation à l'élaboration des normes et les aider à les appliquer.

31. Elle a fourni une aide financière aux délégués de tous les pays de la région afin qu'ils puissent participer au Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC 2008) et à l'atelier de formation sur l'inspection des aliments fondée sur les risques.

32. Au nombre des activités de formation, il y a lieu de citer: analyse des risques; conception de politiques et de stratégies pour les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments; inspection fondée sur les risques; HACCP (système d'analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise) pour les petites et moyennes entreprises; assistance pour la mise en place de systèmes efficaces de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, de protection des végétaux et de santé animale, conformes aux normes internationales sanitaires et phytosanitaires; renforcement de la gestion institutionnelle (législation, inspection, laboratoires, gestion, communication) pour l'application de règlements à fondement scientifique; évaluations de la sécurité en matière de risques microbiologiques; respect des bonnes pratiques d'hygiène par ceux qui manipulent les aliments; réseau régional et base de données sur l'évaluation des risques liés à *Vibrio* spp dans les poissons et fruits de mer; biosécurité des aliments génétiquement modifiés; analyse des risques liés à la présence de contaminants dans les aliments; sécurité sanitaire des aliments et rations pour animaux; détermination de l'équivalence dans les mesures et systèmes SPS; normes privées pour la protection des plantes, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments; échantillonnage pour les microtoxines; qualité des aliments compte tenu de leur origine et des traditions. Le Codex a dispensé plus de 20 cours, notamment: intensification de la participation aux activités du Codex; nouveaux outils électroniques du Codex; le « Codex process and You »; appui aux points de contact du Codex et aux comités du Codex dans la région; le Codex à l'usage des inspecteurs; le Codex à l'usage des producteurs d'aliments.

33. Les matériels ci-après ont été produits en anglais, en espagnol et en français à l'appui des activités de renforcement des capacités dans la région: Manuel sur les bonnes pratiques d'hygiène pour la préparation et le commerce des aliments vendus sur la voie publique en Amérique latine et dans les Caraïbes – kit de formation contenant des exemples pris sur place, des études de cas et des cédéroms; manuel sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés; analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments – guide à l'usage des autorités nationales sur la sécurité sanitaire des aliments; directives pour l'application du système HACCP dans les petites entreprises et/ou les entreprises moins avancées; et un manuel d'inspection des aliments fondée sur les risques.

34. Des projets de coopération technique sont en cours d'exécution (PCT, Fonds fiduciaire), avec ou sans assistance technique, sur la sécurité sanitaire des aliments et le Codex Alimentarius dans les pays suivants: au Guatemala et au Honduras, amélioration au niveau national de la sécurité sanitaire et de la qualité tout au long de la chaîne alimentaire et directives du Codex; au Guatemala, évaluation de la capacité du système national de contrôle des aliments et de l'appui fourni; en Haïti, au Belize et en El Salvador, renforcement du cadre de biosécurité et études de cas des politiques nationales; à Cuba, renforcement des capacités en analyse des risques liés aux aliments; au Chili, analyse des risques et préparation d'un cours sur *Vibrio* diffusé par voie électronique; au Panama, renforcement des mesures sanitaires et phytosanitaires et des systèmes de sécurité sanitaire des aliments; en République dominicaine, renforcement de la compétitivité du secteur agro-alimentaire et contrôle de la qualité des laboratoires; à Trinité-et-Tobago, renforcement du système national de sécurité sanitaire des aliments, de la protection des plantes et

de la santé animale; en Jamaïque, mise en place d'un Comité national du Codex; en Haïti, remise en état du laboratoire d'analyse des aliments; à la Barbade et dans les Caraïbes orientales, inspection des aliments vendus sur la voie publique à l'aide du système HACCP. Une assistance technique directe a été fournie aux nouveaux organismes/systèmes de sécurité sanitaire des aliments à Panama, en République dominicaine, à Trinité-et-Tobago, au Belize et au Chili, et un soutien technique a été donné au réseau de sécurité sanitaire des aliments au Mexique. Deux projets régionaux sont en cours d'exécution: assistance pour la conception et/ou le renforcement des politiques de sécurité sanitaire des aliments; et qualité des aliments compte tenu de leur origine et des traditions en Amérique latine.

35. Un certain nombre d'activités de diffusion et de communication ont été menées portant sur le Codex et des questions liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments: plus de dix cours conçus par la FAO/OMS diffusés par voie électronique « Mieux participer aux activités du Codex », disponibles sur cédérom en anglais et en espagnol¹⁰. Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a conçu deux cours qui sont diffusés régulièrement par voie électronique sur la manipulation hygiénique des aliments, cours indiquant des outils en mesure d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et des informations sur les principaux codes d'usages en matière d'hygiène du Codex¹¹, et un autre cours sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments décrivant les concepts généraux des systèmes de contrôle des aliments et passant en revue leurs éléments, les normes internationales Codex, des études de cas et les bonnes pratiques¹¹. La campagne de communication « *Manger sainement* » a été lancée par le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans la région en vue de prévenir les maladies d'origine alimentaire, avec des informations en anglais, espagnol et français sur les bonnes pratiques pour la sécurité sanitaire des aliments et une alimentation saine, y compris la manipulation et la préparation des aliments dans les foyers conformes aux directives du Codex¹².

36. Les mécanismes d'échange d'informations ont été améliorés grâce à des données et des exemples propres à la région insérés dans le Portail international sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale (<http://www.ipfsaph.org/Es/default.jsp>) et le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN). Ont été par ailleurs étoffés le Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes et le Programme EMPRES - Sécurité sanitaire des aliments.

Conclusions

37. Compte tenu de l'importance du Codex Alimentarius en tant qu'organe international orienté vers le consensus et visant à protéger la santé publique et à réglementer le commerce mondial des aliments, tout en constituant une référence pour l'OMC en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, la participation effective des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux activités du Codex doit être renforcée en ce qui concerne l'élaboration de normes mondiales (participation actuelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux sessions de la Commission: 67% et 58% [Tableaux 1 et 2] pour les sessions de 2008 et 2009 respectivement).

38. Les pays membres sont invités à examiner les options ci-dessous dans le but d'améliorer la situation actuelle (mais ces options ne sont pas exclusives) et à exprimer leur opinion aux prochaines réunions du Codex. Parmi ces propositions, quelques-unes ont été avancées par des pays membres lors de récentes réunions des comités et de la Commission du Codex durant la période 2008-2009 comme incitation à participer davantage à ces réunions. Il est possible d'associer certaines de ces options à d'autres:

¹⁰ http://www.fao.org/ag/agn/agns/capacity_cleaning_codex_en.asp

¹¹ <http://www.rlc.fao.org/nucleo/>

¹² Les matériels de campagne sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.rlc.fao.org/es/prioridades/sanidad/comesano.htm>

- faire le meilleur usage des observations écrites aux étapes 3 et 6 ¹³ ;
- stimuler un échange dynamique d'opinions/observations en dehors des réunions de type traditionnel;
- réduire le nombre de sessions du Codex par an et par exercice ¹⁴ ;
- concentrer toutes les sessions du Codex à Rome ou à Genève ¹⁵ ;
- introduire la visioconférence dans les sessions du Codex;
- étendre le bénéfice du Fonds fiduciaire du Codex à tous les membres et toutes les sessions du Codex¹⁶ ;
- revoir le critère de la répartition du Fonds fiduciaire pour mieux tenir compte de la situation économique des pays;
- introduire le vote à distance dans la procédure d'élaboration à l'étape 1 ¹⁷;
- mettre l'accent sur les activités de renforcement des capacités menées par la FAO et l'OMS dans les pays en développement, y compris des ateliers et projets régionaux;
- renforcer les sessions du Codex organisées selon la formule de l'accueil conjoint;
- encourager le recours aux mécanismes de mentorat moyennant la coopération intrarégionale et l'échange de données d'expérience, notamment entre les points de contact du Codex;
- encourager la coopération Sud-Sud;
- organiser la distribution en temps utile des documents dans les langues officielles;
- créer des fonds régionaux comme mécanisme de remplacement;
- restreindre la composition des comités et groupes spéciaux du Codex.

¹³ ALINORM 09/32/REP, par. 284, la Commission est convenue que, conformément aux *Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux*, les présidents devraient examiner les observations écrites.

¹⁴ ALINORM 09/32/REP, par. 287, la Commission a noté que le Comité sur les principes généraux n'avait pas appuyé cette proposition car le nombre de sessions dépendait de la charge de travail des organes subsidiaires du Codex.

¹⁵ ALINORM 09/32/REP, par. 291, le Secrétariat a rappelé que le système du Codex était fondé sur l'accueil des sessions du Codex autres que celles de la Commission et des Comités de coordination par les pays et il a informé la Commission que la tenue de sessions à Rome ou à Genève comporterait un coût supplémentaire d'environ 200 000 USD, qui pourrait créer de graves difficultés pour les pays hôtes; par. 294, la Commission a également appuyé la conclusion du Président selon laquelle, lorsqu'une nouvelle expérience s'était constituée grâce à l'application de ces mesures, il faudrait également envisager la proposition de concentration progressive des sessions à Rome ou à Genève.

¹⁶ ALINORM 09/32/33, par. 131, le Comité a considéré que la Proposition G (Étendre le bénéfice du Fonds fiduciaire à tous les membres et toutes les sessions du Codex) était souhaitable. Néanmoins, la mise en oeuvre de cette proposition constitue un véritable défi étant donné la situation actuelle du Fonds en termes de financement.

¹⁷ ALINORM 09/32/33, par. 132, quelques délégations ont appuyé l'idée d'examiner plus en détail la Proposition H (Introduire le vote à distance dans la procédure d'élaboration à l'étape 1) comme un moyen de faire participer l'ensemble des membres du Codex à la prise de décision initiale dans le processus d'élaboration des normes sans retarder les travaux du Codex. La délégation de la Malaisie a exprimé son opposition quant à la poursuite de l'examen de cette proposition. Le Comité a noté que cette proposition ne remportait pas un soutien très marqué.